

27 février 2012

Communiqué de presse

Dépassements d'honoraires, tarifs opposables et accès aux soins : le sujet reste entier

Les Fédérations qui constituent l'UNOCAM sont unanimement préoccupées par l'évolution particulièrement dynamique des dépassements d'honoraires, qui menace l'accès aux soins. C'est pourquoi l'UNOCAM a signé le protocole d'accord du 15 octobre 2009, prévoyant la négociation d'un secteur optionnel. C'est aussi pour cette raison que l'UNOCAM n'entend pas aujourd'hui créer ce secteur optionnel à n'importe quelles conditions.

Lors de la réunion tripartite du 20 janvier 2012, l'UNOCAM a rappelé les trois conditions à l'engagement des Fédérations qui la composent en faveur de la création effective de ce secteur conventionnel réservé aux chirurgiens, anesthésistes-réanimateurs et gynécologues-obstétriciens. L'UNOCAM avait déjà formulé ces demandes dans un courrier adressé au Ministre le 19 juillet 2011 et resté sans réponse à ce jour. Il s'agit de :

1. la régulation des dépassements d'honoraires du secteur 2 ;
2. la revalorisation progressive des tarifs opposables, au moins en chirurgie et gynécologie-obstétrique ;
3. la liberté pour les assurés de choisir leur niveau de couverture, donc la possibilité pour les organismes complémentaires d'assurance maladie de proposer des contrats responsables remboursant ou non les dépassements d'honoraires plafonnés du secteur optionnel, possibilité remise en cause par l'article 56 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012.

Lors de la réunion tripartite du 27 janvier 2012, il est apparu que, malgré les avancées proposées, les syndicats médicaux, l'assurance maladie obligatoire et les pouvoirs publics n'étaient pas en mesure de rendre possible la signature d'un avenant conventionnel portant création du secteur optionnel.

L'UNOCAM estime pourtant que le sujet de la régulation des dépassements d'honoraires et de la rémunération des spécialités de plateaux techniques lourds reste entier.

Soucieuse de faire avancer ce dossier dans l'intérêt de tous, l'UNOCAM réaffirme sa disponibilité pour poursuivre ses travaux avec l'UNCAM, afin de concevoir des scénarios robustes, susceptibles d'être ensuite proposés aux professionnels de santé.